

## SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

### Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V (MÉTHANOL 12 – 15%)

**Code du produit** : Non disponible.

**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

**Type de produit** : Liquide.

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

**Utilisations identifiées** : Fixateur histologique.

**Fabricant/fournisseur** : CHAPTEC Inc.  
470 avenue Laurendeau  
Montréal-Est, QC  
Canada H1B-5M2  
Tel: +1-514-498-3620

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : CANUTEC: +1-613-996-6666 or \*666 (cellulaire)  
CENTRE ANTI-POISON (800) 463-5060  
24/7

### Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) - Catégorie 1  
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH

##### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
Peut nuire à la fertilité et ou fœtus  
Peut induire des anomalies génétiques

#### Conseils de prudence

##### Prévention

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

### Section 2. Identification des dangers

<b>Intervention</b>	: P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. P302 + P352 + P312 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Stockage</b>	: P405 - Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	: P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	: Mélange.
<b>Autres moyens d'identification</b>	: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Formaldéhyde	30 - 40	50-00-0
Alcool méthylique	10 - 20	67-56-1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

##### Contact avec les yeux :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

##### Inhalation :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

## SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

### Section 4. Premiers soins

#### Contact avec la peau :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

#### Ingestion :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut causer la mort.

**Contact avec la peau** : Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer la mort.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

**Inhalation** : Torpeur mental, nausée, vomissement, confusion et perte de la conscience et la mort.

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Ingestion** : Poison mortel en cas d'ingestion.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Eau pulvérisée. Mousse anti-alcool.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	: Aucun connu.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
<b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
<b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b>	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

<b>Pour le personnel non affecté aux urgences</b>	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
<b>Intervenants en cas d'urgence</b>	: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
<b>Précautions environnementales</b>	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Déversement</b>	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.
--------------------	--

### Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

<b>Mesures de protection</b>	: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
------------------------------	--

### Section 7. Manutention et stockage

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

#### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Formaldéhyde	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> C: 1.3 mg/m<sup>3</sup> 8 hrs OEL: 0.75 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 0.9 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. C: 1 ppm</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). Sensibilisant cutané.</b> TWA: 0.3 ppm 8 heures. C: 1 ppm</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> C: 1.5 ppm STEL: 1 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VECD: 2 ppm 15 minutes. VECD: 3 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Sensibilisant cutané.</b> CEIL: 0.3 ppm</p>
Alcool méthylique	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Absorbé par la peau.</b> 8 hrs OEL: 262 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. 8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures. 15 min OEL: 250 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 328 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau.</b> TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 250 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Absorbé par la peau.</b> VEMP: 200 ppm 8 heures. VEMP: 262 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. VECD: 250 ppm 15 minutes. VECD: 328 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.</b> STEL: 250 ppm 15 minutes. TWA: 200 ppm 8 heures.</p>

## SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
<b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.
<b><u>Mesures de protection individuelle</u></b>	
<b>Mesures d'hygiène</b>	: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
<b>Protection oculaire/faciale</b>	: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
<b><u>Protection de la peau</u></b>	
<b>Protection des mains</b>	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifié que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
<b>Protection du corps</b>	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
<b>Autre protection pour la peau</b>	: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	
État physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Formaldéhyde. [Fort]
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: 2.8 à 4.0 @ 20°C
Point de fusion	: -13°C / 9°F
Point d'ébullition	: 90°C / 194°C
Point d'éclair	: 56°C / 133°F
Taux d'évaporation	: Non disponible.

## SOLUTION DE FORMALDÉHYDE 37% P/V

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: 7 à 73% Vol.
<b>Tension de vapeur</b>	: 27 mmHg @ 25°C
<b>Densité de vapeur</b>	: 1.04
<b>Densité relative</b>	: 1.0792
<b>Solubilité</b>	: Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: 300°C / 572°F
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	: Non disponible.

### Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: L'exposition à des températures élevées provoque un dégagement de formaldéhyde, de méthanol et d'eau. Les matières alcalines provoquent le dégagement de gaz d'hydrogène. Réagit violemment au phénol, aux acides forts et aux alcalis forts.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éviter la chaleur excessive, les flammes vives et toutes source d'ignition.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Agent d'oxydation, acides forts, alcalis forts (Acide perchlorique, Acide nitrique, chromiumtrioxide)
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Formaldéhyde, oxyde de carbone

### Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Dosage
Formaldéhyde	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	250 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	270 mg/kg	-
Alcool méthylique	DL50 Orale	Rat	100 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	145000 ppm	1 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	64000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	15800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5600 mg/kg	-

### Section 11. Données toxicologiques

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Formaldéhyde	Yeux - Léger irritant	Humain	-	6 minutes 1 ppm	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 750 µg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	750 µg	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 150 µg	-
	Peau - Hautement irritant	Humain	-	Intermittent 0.01%	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	540 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 50 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 mg	-

#### Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Formaldéhyde	+	1	Est un cancérogène humain connu.

#### Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Organes cibles
Formaldéhyde Alcool méthylique	Catégorie 3 Catégorie 1	Irritation des voies respiratoires Indéterminé

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Renseignements sur les voies d'exposition probables

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

##### Contact avec les yeux

: Provoque de graves lésions des yeux.

##### Inhalation

: Nocif par inhalation. Peut causer la mort.

##### Contact avec la peau

: Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer la mort.

### Section 11. Données toxicologiques

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Torpeur mental, nausée, vomissement, confusion et perte de la conscience et la mort.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Poison mortel en cas d'ingestion.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

##### terme Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Dépression système nerveux central. Effets sur la vue, peut causer la mort
- Effets différés possibles** : Sensibilisation cutanée, douleur, démangeaison

##### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Torpeur, confusion, perte conscience
- Effets différés possibles** : Dermite, enflure, décoloration, vésication

##### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Généralités** : Une fois sensibilisée, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Contient un mutagène connu.
- Tératogénicité** : Tératogène chez les animaux et suspecté chez humain.
- Effets sur le développement** : Effet connu sur le développement.
- Effets sur la fertilité** : N/D

##### Valeurs numériques de toxicité

##### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Inhalation (gaz)	N/D
Inhalation (vapeurs)	N/D

### Section 12. Données écologiques

#### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Formaldéhyde	Aiguë CE50 3.48 mg/L Eau douce Aiguë CE50 0.788 mg/L Eau de mer Aiguë CE50 12.98 mg/L Eau douce Aiguë CE50 5800 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1.41 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.005 mg/L Eau de mer	Algues - Desmodesmus subspicatus Algues - Ulva pertusa Crustacés - Ceriodaphnia dubia Néonate Daphnie - Daphnia pulex - Néonate Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Isochrysis galbana - Phase de croissance exponentielle	72 heures 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures
Alcool méthylique	Chronique NOEC 953.9 ppm Eau douce Aiguë CL50 2500000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 3289 mg/L Eau douce Aiguë CL50 290 mg/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus tshawytscha - Œuf Crustacés - Crangon crangon - Adulte Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Danio rerio - Œuf	43 jours 48 heures 48 heures 96 heures

#### Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Alcool méthylique	-0.77	<10	faible
Formaldéhyde	0.35	N/D	faible

#### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

### Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
<b>Numéro ONU</b>	UN 1198	UN 1198	UN 1198
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Formaldéhyde en solution inflammable	Formaldéhyde en solution inflammable	Formaldéhyde en solution inflammable
<b>Classe de danger relative au transport</b>	3 (8) 	3 (8) 	3 (8) 
<b>Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Polluant marin	Polluant marin	Non réglementé.

#### Autres informations

**Classification pour le TMD** : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3), 2.40-2.42 (Classe 8).

**IMDG** : **Urgences** F-E, S-D

**Guide des mesures d'urgence (GMU)** : Non applicable

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

**Inventaire du Canada (DSL NDSL)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**NRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés : Formaldéhyde; Alcool méthylique

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés : Formaldéhyde.

### Section 16. Autres informations

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) - Catégorie 1 MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Jugement expert Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Sur la base de données d'essais

#### Historique

**Date d'édition** : 10-10-2021

**Date de publication précédente** : Non applicable

**Version** : 3

**Élaborée par** : ChapTec

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.